

## **MOTION**

# Soutien de l'élevage face à l'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine

La Chambre d'Agriculture du Lot, réunie en Session le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Christophe CANAL, adopte la motion suivante :

#### **CONSIDERANT**

- Le développement de l'épidémie depuis le mois de juillet sur l'ensemble du territoire national et départemental ;
- De l'impact sanitaire sur les troupeaux en termes de mortalité et de morbidité (110 foyers ovins officiellement déclarés et 103 foyers bovins) mais avec un nombre réel bien supérieur (estimé à 400 foyers);
- L'incidence économique connue à ce jour, et encore méconnue par l'incidence sur la reproduction dans les cheptels ;
- Le coût des analyses à réaliser pour le dépistage de la maladie ;
- Le risque encouru, dans ce contexte, pour certaines exploitations pour respecter les règles d'éligibilité aux aides PAC (chargement) et le nombre d'animaux déclarés, en cas de contrôle ;
- Que l'élevage représente également une activité économique importante, notamment pour un département comme le nôtre où la majeure partie des cheptels sont situés en zones défavorisées, en zones à enjeu touristique et à incendie.

#### **CONSTATE**

- Une incidence économique très lourde sur les cheptels du département, dont une partie a subi la prédation pendant un an.
- Que l'élevage et en particulier ovin est reconnu pour générer des services environnementaux précieux, il contribue à la préservation de la biodiversité et constitue un outil majeur pour l'entretien des paysages.

### **DEMANDE**

- La mise en place, par le Conseil Départemental, d'une aide sur les analyses permettant une campagne de dépistage renforcée;
- Un accompagnement de l'élevage, par l'État et les Collectivités territoriales (Département et Région), pour compenser les pertes économiques sur les exploitations concernées ;
- Une vigilance des services de l'État sur les contrôles effectués sur les dossiers PAC concernés et sur le maintien de l'éligibilité des dossiers dans ce contexte (chargement, etc.).

Délibéré à Cahors, le 21 novembre 2023

Christophe CANAL Président

Siège Social CHAMBRE D'AGRICULTURE 430 avenue Jean JAURES CS60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tél.: 05 65 23 22 21 Fax: 05 65 23 22 19 Email: accueil@lot.chambagri.fr